



Le PG CATM

N° 1062
NOVEMBRE
2024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



NOTRE-DAME-DE-LORETTE 2024

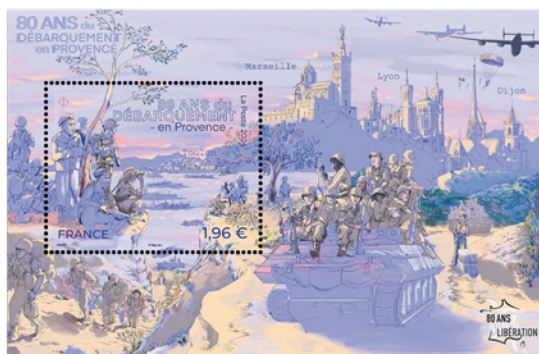
47^{ème} anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu
Reportage en page 5 de ce bulletin



© AD du Pas-de-Calais

PHILATÉLIE

La Poste a émis un bloc composé d'un timbre à l'occasion des 80 ans du débarquement en Provence.



Ministère des Armées et des Anciens Combattants

Des Rafale aux États-Unis :

À l'occasion des commémorations du bicentenaire du retour du marquis de La Fayette aux États-Unis, l'armée de l'Air et de l'Espace lui rend hommage en déployant deux Rafale de l'EC 2/4 « Lafayette » ainsi qu'un A330 MRTT Phénix. Une cinquantaine d'aviateurs appuiera ce déploiement transatlantique pour commémorer, au travers de l'aviation, les liens historiques entre les deux nations alliées.

Officier et homme politique français, le marquis de La Fayette, né Gilbert du Motier, est particulièrement célèbre pour son engagement dans les rangs de l'armée des insurgés américains. Son intelligence, son sens stratégique et son leadership ont été des atouts essentiels lors de batailles clés de la guerre d'indépendance. Véritable trait d'union entre les américains et la France, son engagement ainsi que son lien unique avec le peuple américain lui valent d'être surnommé « le héros des deux mondes ».



Palmarès du concours de l'Office national des combattants et des victimes de guerre

Les petits artistes de la mémoire
La Grande Guerre vue par les enfants
18^{ème} édition, année scolaire 2023-2024

1er prix – Marius Estratrat, école Fernand Perrin (Caumont-sur-Durance, Vaucluse), académie d'Aix-Marseille, classe de CM2 de Mme. DAUPHIN.

2ème prix – Marie Charlotte, une héroïne française, école élémentaire Albert Camus (Epinay-sur-Orge, Essonne), académie de Versailles, classe de CM2 de Mme LELEU MAATI.

3ème prix – Ma vie à la guerre : de Saint-Cirq à Salonique, école élémentaire de Rullac-Saint-Cirq (Rullac-Saint-Cirq, Aveyron), académie de Toulouse, classe de CE/CM de Mme ANGLES.

Mention spéciale du jury – Pierre Chiarelli. Un des cent héros de la Grande Guerre, école élémentaire Joseph Calloni (Bastia, Haute-Corse), académie de Corse, classe de CM1 de Mme PAOLI.

Mention spéciale du jury – Emile Louis Le Métayer : ma Grande Guerre, école de Kerstran (Brech, Morbihan), académie de Rennes, classe de CM1/CM2 de Mme LEROUX.

Mention spéciale du jury – Georges Fargeat. Mes éclats de guerre, école Saint-Claude (Tassin-La-Demi-Lune, Rhône), académie de Lyon, classe de CM1 de Mme. Elise Lavoisier.

Ce palmarès a été arrêté par le jury du concours présidé par madame Marie-Christine Verdier-Jouclas, directrice de l'Office national des combattants et des victimes de guerre et composé de :

Monsieur Patrick REMM, Président du fonds de dotation du Bleu de France ;
Monsieur Hervé LONGUET, Président de l'association Union nationale des combattants (UNC) ;

Madame Chantal FAURICHON DE LA BARDONNIE, Chef du bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles (DMCA) ;

Madame Clémence DANNE, Responsable de projets et de ressources pédagogiques (DMCA) ;

Madame Hélène STAES, Chargée d'études « histoire et mémoire ». Mission Éducation artistique et culturelle – Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Madame Camille FIORESE, Chargée du développement de l'EAC dans le 1er degré. Mission Éducation artistique et culturelle – Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ;

Madame Paulette CHOVELON, Vice-présidente de la Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM) ;

Monsieur Aymeric GUILLOT, Service pédagogique. Suivi des initiatives du Territoire et des actions Jeunesse (SF) ;

Madame Lara-Scarlett GERVAIS, Présidente-Fondatrice de l'association Héritage et Civilisation.

Monsieur Arnaud PAPILLON, Chef du département Mémoire et Citoyenneté (ONACVG)

SOMMAIRE NOVEMBRE 2024

UNE – Lorette 2024

2 – Palmarès du PAM

3 – Editorial / Carnet

4 – Message du 5 décembre / Brigade Olympique

5 – Notre-Dame de Lorette

6 – 7 – Dans les départements

8 – 9 – Campagne d'Alsace

10 – 11 – La cathédrale de Paris

12 – 13 – Assemblée nationale - Sénat

14 – Mémoire de CATM – Jean Vialaron

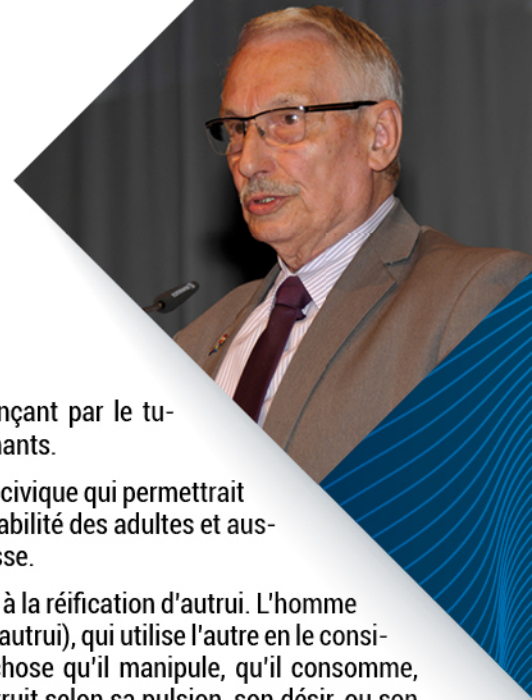
15 – Note de lecture / Mots croisés

16 – Publicité

EDITO

DE SERGE AUFFREDOU

Secrétaire Général



Où va la France ?

Depuis quelques années, nous constatons l'augmentation des violences et notamment les violences envers les personnes.

Quelles en sont les causes ?

Elles sont multiples, mais certains facteurs sont admis comme favorisant.

C'est d'abord un manque de conscience morale, une atténuation du sentiment de culpabilité. Quelles que soient nos fonctions, nos responsabilités, nous constatons que la vie se transforme.

Les rapports entre les hommes se modifient. Une mutation massive entraîne ce changement et la stabilité devient une exception dans notre société.

Une cause, la disparition du service militaire où les jeunes côtoyaient d'autres jeunes, apprenaient à vivre ensemble, se connaître, s'épauler dans l'effort physique, découvraient pour certains une nouvelle vie stricte, mais valorisante.

Aujourd'hui, le respect de l'autorité, des parents et des professeurs a disparu et est rejeté. On en arrive au « droit à tout » et à « l'obligation à rien », aucun civisme. Les leçons de morale et de civisme manquent dans les écoles, collèges

et lycées en commençant par le tutorat des enseignants.

On reparle du service civique qui permettrait de rétablir la responsabilité des adultes et aussi de former la jeunesse.

C'est la porte ouverte à la réification d'autrui. L'homme qui dénie le bien (soi-même), qui utilise l'autre en le considérant comme une chose qu'il manipule, qu'il consomme, qu'il viole ou qu'il détruit selon sa pulsion, son désir, ou son bon plaisir.

Malgré l'inquiétude, la gravité, notre France pourra-t-elle un jour retrouver les chemins de sa grandeur ?

A nous, anciens combattants, incombe cette mission, certes bien difficile dans ce monde actuel. Gardons confiance. Dans d'autres circonstances, nous avons agi en tant que citoyens, fiers d'avoir servi notre Patrie. Par notre action, nos rassemblements derrière nos drapeaux, nos expositions, nous arriverons peut-être un jour à réaliser cette mission.

Une prise de conscience s'impose. Chacun doit jouer son rôle dans la société, prendre ses responsabilités, si nous voulons retrouver nos valeurs et le pays sa grandeur.

CARNET NOVEMBRE 2024

NECROLOGIE

- Nous avons appris avec peine le décès de Marius PILLET, survenu le 5 octobre dernier, à l'âge de 87 ans. Il a présidé l'ADCPG-CATM de Savoie, pendant une dizaine d'années, jusqu'à sa dissolution en mars 2023.

Ses obsèques ont été célébrées le 9 octobre 2024 en l'église de SAINT-ALBAN-LEYSSE.

Le « PG-CATM » exprime ses sincères condoléances à son épouse et à ses proches.

- Nous avons été informés du décès de Jean-Pierre MOURAULT, Président d'Honneur de l'ADCPG-CATM de Maine & Loire, survenu le 6 octobre dernier, à l'âge de 86 ans. Membre du Comité Fédéral depuis 2003, il a présidé l'association départementale de Maine & Loire de 2017 jusqu'en avril 2024.

Ses obsèques ont eu lieu le 10 octobre 2024 en l'église St Laud d'ANGERS.

Le « PG-CATM » adresse à sa famille dans la peine ses condoléances attristées.



Jean-Louis Thiériot, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants, a présidé le lundi 30 septembre 2024 le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe à 18 h 30, en présence des hautes autorités civiles et militaires.

Jean-Louis Thiériot participait à sa première cérémonie officielle en tant que membre du gouvernement nouvellement constitué.

Le Président de la FNCPG-CATM était présent et ce fut l'occasion pour lui de saluer le ministre.

MESSAGE FEDERAL

POUR LE 5 DECEMBRE 2024

Cette année 2024 marque le 70ème anniversaire du début du conflit en Algérie le 1er novembre 1954, un maintien de l'ordre qui sera qualifié guerre seulement à partir de 1999.

Pendant 7 ans plus de 25.000 jeunes hommes appelés du contingent vont perdre la vie en Afrique du Nord, soit une cinquantaine par semaine. Ils ne souhaitent que profiter de la vie et c'est avec angoisse, appréhension mais avec courage qu'ils franchissent la Méditerranée à l'appel de la Patrie.

Ce n'est que le 26 septembre 2003 que fut créée par le Président Jacques Chirac la journée nationale en hommage « aux morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les conflits au Maroc et en Tunisie. Auparavant aucune date officielle ne reconnaissait le sacrifice de toutes ces victimes. Le 5 décembre 2003, 40 ans après la fin des hostilités, est la date de l'inauguration d'un monument national érigé quai Branly sur les bords de la Seine à

Paris où défilent nuit et jour les noms de tous les morts pour la France en Afrique du Nord.

C'est en ce lieu et devant les monuments aux morts de nos villes et villages que nous nous rassemblons tous les ans pour rendre un hommage solennel à nos frères d'Armes souvent restés dans l'oubli. Les voici qui réapparaissent en cette journée, eux qui ont été inhumés dans la plus grande discrétion. Le 5 décembre est bien le jour où l'on doit se souvenir et se recueillir car c'est le jour où la France a reconnu les souffrances et le sacrifice de milliers de militaires mais aussi de civils dans ces années tragiques que notre pays a connues.

Souhaitons voir pendant longtemps les drapeaux s'incliner le 5 décembre en leur mémoire.

VIVE LA FRANCE

Texte : Hubert Chazeau

LA BRIGADE OLYMPIQUE

Le 20 juin dernier, la 27ème brigade d'infanterie de montagne fut rebaptisée « brigade olympique » à l'occasion de son déploiement à Paris et dans toute l'Île de France, en vue de contribuer à la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques, dans le cadre de l'opération SENTINELLE. 14 500 athlètes de 206 pays différents, 35 sites d'épreuves (+ 22 sites de tourisme XXL tels que ND de Paris, Montmartre, les gares...) ont ainsi fait l'objet d'un surcroît important de sécurisation. Pour l'armée de terre, cette brigade olympique comprenait 5700 soldats, de 46 régiments différents (pas tous issus de la 27ème mais rattachés pour l'occasion). Au plan Commandement, le général s'appuyait sur son état-major, activé jour et nuit depuis plusieurs semaines avant le début des Jeux. Cet état-major concevait les ordres et conduisait les opérations qui étaient mises en œuvre sur le terrain par 5 Groupements tactiques, comprenant 8 à 9 compagnies chacun. En outre, dans l'entourage direct du général se trouvait un cabinet particulier chargé d'organiser les liaisons commandement avec les troupes et les visites d'extérieurs aux armées ainsi que des autorités supérieures, ce qui a représenté 65 visites et plusieurs dizaines de généraux. Le cabinet particulier était également chargé des fonctions communication opérationnelle et chancellerie, sans oublier le conseil juridique opérationnel. L'excellente ambiance de travail a permis d'instaurer un climat propre à absorber la charge et la pression. En effet, il convient de préciser que le droit à l'erreur était interdit vu le contexte et les enjeux internationaux, des Jeux médiatisés à outrance (30 000 journalistes présents), préparés et attendus depuis 4 longues années, objets d'incalculables critiques et cibles d'actes malveillants. Toutes les forces mises en action devaient donc réaliser un « sans faute » !

S'agissant de la mission, les armées étaient là pour protéger, dissuader et rassurer, le tout aux côtés des forces de sécurité intérieure (FSI), policiers et gendarmes, mais aussi en étroite coopération avec d'autres acteurs, telle que la BSPP (sapeurs-pompiers) par exemple. À noter que ces jeux, parades et cérémonies y compris, ont eu lieu dans des lieux hautement symboliques de l'histoire de France, dans et autour d'éléments de patrimoine merveilleux, rénovés et mis en valeur de façon admirable ! Contexte unique, enjeu quasi stratégique, voilà que fut donnée aux armées l'occasion de faire usage de ses savoir-faire habituels augmentés de nouvelles technologies, telles que quad et drones, employés massivement, plus les groupes cynophiles bien sûr. Tout le spectre des menaces était pris en compte y

compris les risques bactériologiques, l'espace aérien demeurant une préoccupation majeure (déploiement permanent et inédit de moyens). Même la menace subaquatique, en raison de la décision d'utiliser la Seine pour plusieurs épreuves ainsi que la grande parade fluviale des athlètes lors de la cérémonie d'ouverture, imposa le déploiement de moyens rares et exceptionnels.



Au final, le constat est clair : le dispositif sécuritaire massif, visant essentiellement à dissuader, s'est révélé efficace. Un autre sujet qu'il convient d'aborder, est celui de la création, pour l'occasion, d'un bataillon spécialisé... pour les cérémonies : il était nommé «BAT.CEREM» ! Composé de jeunes volontaires issus des lycées militaires, il était chargé de toutes les montées de drapeaux, que ce soit au cours des 4 cérémonies d'ouverture/clôture de jeux ou lors de la remise des médailles à l'issue de chaque compétition, cela représentait plusieurs centaines de missions, accomplies avec le plus grand sérieux ; ils avaient fière allure ! Pour conclure, évoquons les performances des militaires de «l'Armée des champions » qui aura remporté le tiers des médailles françaises, renforçant ainsi la fierté des Sentinelles. En définitive, en complément et en totale coordination avec les camarades des FSI, l'Armée a largement contribué à la sécurisation du plus grand événement sportif du monde, et participé, à sa façon, au rayonnement de la France.

Propos recueillis auprès du LCL (R) N. FOURNAGE, chargé de mission au 13ème BCA, et détaché à l'EMP du général commandant la brigade olympique de juin à septembre 2024.

LORETTE 2024,

47^{ème} anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu

Il y avait plusieurs centaines de pèlerins à Notre Dame de Lorette ce dimanche 13 Octobre 2024. Une cérémonie digne des grands rendez-vous mémoriels que la fédération nationale des ACPG CATM a su organiser depuis plus de 40 ANS.

La commémoration de l'anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie a connu, encore cette année, un succès aussi important que tous ceux qui l'ont précédé, malgré l'âge atteint par chacun d'entre-nous.

De nombreuses délégations, de la région du Grand EST, des Ardennes, de l'Aube mais aussi des Hauts de France, de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, du Nord et bien sûr du Pas de Calais, quelques groupes de Normandie, aussi, avaient fait le déplacement pour honorer le Soldat Inconnu et tous ceux qui ont fait don de leur vie pour notre pays. Ces 450 pèlerins étaient entourés de quelques 212 porte-drapeaux, ce qui, au total, approche les 600 personnes.

L'aumônier de gendarmerie, l'abbé REVERSE, assurait l'office religieux en la chapelle de Notre Dame de Lorette, qui, pour l'occasion était bondée, le BRASS BAND de OIGNIES assurait, quant lui, la partie musicale, des interprétations de haute tenue, très appréciées par les très nombreux participants à la cérémonie religieuse, au sein d'une chapelle beaucoup trop petite pour accueillir tous les participants.

Une ombre au tableau, l'absence remarquée de Monsieur le Préfet ou de son représentant, une première en 47 ans. Nous ne pouvons pas croire que cette absence soit volontaire. Monsieur le Préfet a dû très certainement, et nous pourrions le comprendre, participer, au même moment, à l'hommage fait au professeur assassiné il y a un an au lycée GAMBETTA où il exerçait en qualité de professeur de français. Pour autant, nous aurions aimé accueillir un représentant délégué.

Parmi les personnalités qui nous accompagnaient il faut noter l'Adjoint du délégué militaire départemental, le représentant de la gendarmerie nationale de la brigade de VIMY, le représentant du directeur départemental des services d'incendie et de secours, de la première adjointe de Monsieur le Maire d'Ablain Saint Nazaire, commune siège du cimetière militaire de Notre dame de Lorette, du Président du Mémorial AFN érigé à SOUCHEZ en hommage aux 742 militaires du Pas de Calais Morts en Algérie, en Tunisie ou au Maroc, des Présidents Départementaux ou d'arrondissement des ACPG CATM OPEX du Nord et de l'Aube.

La cérémonie était orchestrée par Charles DEREGNAUCOURT Secrétaire Général de l'Association PG CATM OPEX du Pas de Calais.

La lecture du message, écrit par le Président Départemental du Pas de Calais, a été parfaitement interprétée par Jean-François CHEMINANT, OPEX, Vice Président de l'ADCPG CATM OPEX et Veuves, en charge du social.

Les 212 porte-drapeaux s'étaient rangés sous la conduite de Gustave JACQUEMONT, OPEX, Président de l'arrondissement de Béthune et c'est Philippe DORNE, OPEX, Trésorier Général de l'association départementale et Président de l'arrondissement de LENS qui avait l'honneur de déposer la gerbe de notre association avec son adjoint Lucien PAILLIE, Président de l'Arrondissement d'Arras.

Un grand merci à tous ceux qui se sont déplacés ce dimanche 13 Octobre à Lorette pour le 47^{ème} anniversaire qui s'est déroulé



sous un doux soleil d'automne (15°) et merci encore à toutes les délégations venues des départements voisins et au-delà.

Enfin, c'est avec beaucoup de plaisir que je veux saluer les Gardes d'Honneur du cimetière national qui nous accueillait avec leur Président des gardes d'honneur et secrétaire général de l'association de Notre Dame de Lorette, notre ami Alain MICHEL. Ils sont 4.000 Gardes d'honneur à consacrer un peu de leur temps libre pour assurer la garde d'honneur du cimetière du début du printemps jusqu'au 11 Novembre. Merci à eux et félicitations pour leur abnégation.

Albert DECOIN
Président Départemental du Pas de Calais
Membre d'Honneur de la FNCPG CATM

MESSAGE pour le 16 Octobre 2024

Nous sommes rassemblés, devant la tour lanterne de l'ossuaire de Notre Dame de Lorette, là où repose, auprès de ses glorieux aînés, un Soldat Inconnu, de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, inhumé le 16 Octobre 1977, lors d'une émouvante cérémonie présidée par Monsieur le Président de la République.

Depuis, cette date, le 16 Octobre est devenu, pour tous les PG, les CATM, les OPEX et leurs Veuves, une journée Mémorielle organisée par notre association départementale qui avait initié les premières recherches dès le début des années 70.

Celles-ci ont abouti assez rapidement. Il aura, cependant, fallu plusieurs années de démarches entre les deux Pays avant que le corps de ce Soldat Inconnu puisse être transféré d'ORAN, en un premier temps, au cimetière militaire de LUYNE dans les Bouches du Rhône en attendant d'être inhumé, ici à Notre Dame de Lorette, dans le plus grand cimetière militaire de France.

Abandonné depuis son décès, peut-être sans famille, il est devenu, depuis 47 ans, le symbole de toute notre génération. Il reçoit, chaque année, les honneurs dus à tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour leur pays. Nous continuerons à lui rendre un hommage solennel, chaque année.

La Fédération Nationale ayant décidé de ne plus y participer, officiellement, la cérémonie est redevenue régionale. Le 16 Octobre demeure, pour nous Association du Pas de Calais, comme pour les associations PG CATM OPEX de la région, la date la plus consensuelle pour honorer toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Notre mission ne s'arrêtera qu'avec notre propre disparition. Notre devoir de mémoire passe obligatoirement par Notre Dame de Lorette et c'est toujours avec la même ferveur que notre association se recueille ici comme devant les Monuments aux Morts de nos communes le 8 mai, le 11 Novembre, le 16 Octobre et le 5 Décembre.

Aujourd'hui nous sommes rassemblés pour honorer nos Morts. Nous remercions les associations de la région qui nous accompagnent et les nombreux comités qui souscrivent à notre démarche mémorielle.

Vive la France
Vive la paix

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Essonne - Linas



Le 28 Septembre 2024, l'Assemblée Générale Départementale de l'Essonne s'est déroulée au Restaurant « La Flamme » à Linas, dans une ambiance chaleureuse, en présence du Secrétaire Général, M. S. AUFFREDOU et du Président des sections Ile De France, M. R. BARBIEUX.

M. P. THEVENOT-ROSSI, Président Départemental, a tenu à participer à cette réunion, malgré ses importants soucis de santé.

La séance, ouverte à 9 h par le Président Départemental, a débuté par une minute de silence en mémoire de nos camarades tués aux combats ou morts des suites de maladies.

Ensuite, il nous a informé que le local de Corbeil est, à présent, vendu et qu'il arrêtera son mandat de Président en fin d'année 2024. A ce jour, personne ne se porte volontaire pour prendre la suite et ainsi faire perdurer l'Association. Ainsi, la section Départementale devrait être totalement dissoute d'ici Janvier 2025.



M. S. AUFFREDOU a alors pris la parole pour nous informer que beaucoup d'Associations sont dans la même situation, faute de volontaires pour assurer la continuité de la section.

Il nous a ensuite expliqué qu'il a beaucoup œuvré, ainsi que des membres de son bureau, afin de faire obtenir la demi-part pour les veuves. Cette action se rajoutant à beaucoup d'autres puisque la Fédération gère sur le plan National, ce qui représente un travail colossal. M. S. AUFFREDOU a été très applaudi en guise de remerciement des tâches accomplies.

M. R. BARBIEUX l'a ensuite succédé pour nous expliquer, qu'en cas de dissolution de la Section Départementale, il tiendrait compte de tous les actuels participants, qui souhaiteraient continuer à adhérer, en prenant en charge la gestion. Il a également été écouté très attentivement et a été applaudi comme il se doit.

M. P. THEVENOT-ROSSI, notre Président Départemental, s'est vu décoré de la Médaille du Mérite Fédéral, par M. J. LOPEZ, Président de la Section de Leuville Sur Orge. Cette médaille était bien justifiée.

Merci à chacun d'avoir fait le déplacement afin de pouvoir ouvrir des débats constructifs et intéressants.

L'Assemblée Générale s'est terminée par un repas convivial servi et fort apprécié de tous les participants.

J. LOPEZ.

📍 Italie / Vendée



Via le site internet de la Fédération, nous avons été contactés par un historien romain Marco Ballini, conservateur d'un musée situé à Montelanico. Celui-ci cherchait à retrouver un soldat français qui fut blessé en 1944 dans cette commune de la métropole romaine.

Nos recherches nous ont amenés en Vendée où René Tortosa, le soldat recherché, était bien connu et adhérent d'une section de l'Association Départementale comme nous l'a dit Pierrette Sarrazin. Hélas, Monsieur Tortosa est décédé en début d'année 2024, alors qu'il était centenaire. Malgré cela, le président local, Pierre-Jean Marchetti a pu mettre en lien avec le conservateur du musée italien, la famille de René Tortosa.

« René Tortosa est né le 8 octobre 1923 à Aïn Temouchent, en Algérie.

Il a été incorporé le 15 janvier 1943 au 2^e régiment de tirailleurs marocains qui participa aux campagnes d'Algérie, du Maroc et d'Italie. Il a été blessé par balle le 1^{er} juin 1944 à Montelanico durant la campagne d'Italie puis participera à la campagne de France au sein de la Première Armée commandée par le général de Lattre de Tassigny.

Il finira son parcours militaire en Allemagne et sera démobilisé le 26 décembre 1945 pour rejoindre ses foyers en Algérie.

Il poursuivra ensuite une carrière dans la fonction hospitalière ».

DANS LES DÉPARTEMENTS

Paris – XVIème



Entretien avec Katherine de Meaux, adjointe au Maire en charge des Anciens Combattants, de la Mémoire et des Quartiers Dauphine-Chaillot.

Le 26 août 1944, le général de Gaulle acclamé, descend les Champs Elysées ; Paris est libre. Le général Leclerc, commandant la 2e division blindée (2e DB), est à ses côtés. Il précède ses 16000 hommes qui ont été les premiers à entrer dans la capitale, soutenus par la 4e division américaine. Ils ont apporté un renfort décisif à l'insurrection menée par la Résistance et mis fin à 1524 jours d'occupation.

Inspirés par les mots de Sir Winston Churchill, « Une nation qui oublie son passé n'a pas d'avenir » et convaincus de l'importance de se souvenir de ces périodes qui ont façonné notre nation, nous avons organisé une commémoration le 26 août à la Mairie du XVI^e en présence des élus, des anciens combattants et de leurs représentants, des forces de l'ordre (pompiers, police) de l'Office National des combattants et des victimes de guerre, des associations mémorielles, des porte-drapeaux et des riverains de l'arrondissement pour célébrer cet événement historique avec plus de force et de reconnaissance encore que les années précédentes pour ceux qui ont libéré la France et Paris.

Source : Le Mag XVIème

Ardennes – Ville-sur-Lumes



Le président, Lucien PEREZ, nouvellement élu, a réuni les présidents des sections Ardennaises, le jeudi 19 septembre 2024, à Ville-sur-Lumes.

Devant une nombreuse assemblée, c'est le président d'honneur, Bernard Caillet, qui ouvre la séance. Il relate les différentes actions entreprises en début d'année, alors qu'il était encore

président, il indique en particulier les aides aux veuves d'Anciens Combattants qui ont été très appréciées.

Le président Perez prend à son tour la parole et remercie Bernard Caillet pour toutes les actions entreprises et pour sa bonne gestion de l'Association Départementale dont il a été le président durant 21 années. Lucien Perez précise qu'il ne manquera pas de demander conseil au président d'honneur pour les actions qu'il envisage et précise qu'il continuera sur les traces de son prédécesseur.

Lucien Perez remercie monsieur Bernard Collard, président de la section de Ville-sur-Lumes, ainsi que tous les organisateurs pour la mise en place de cette assemblée et remercie également Jean-Louis Boucher, maire de la commune de Ville-sur-Lumes, de sa présence et pour le prêt de sa belle salle des fêtes.

Le Président Perez parle des projets qu'il souhaite mettre en place courant de l'année 2025 et indique qu'il réunira le Bureau afin de les concrétiser.



Avant de clôturer la session, Bernard Caillet et Lucien Perez procèdent, à la remise de la médaille du mérite fédéral à messieurs : Francis Henriet, Régis Tisserand, Lilian Dété, Guy Schmit, Franck Guillaume, Dominique Lorin, Gérard Faillon, et remettent la médaille de fidélité à messieurs Fernand Waline et Jean-Marie Clouet.

La réunion s'achève par un délicieux repas convivial concocté par le traiteur « La Gourmandine » de La Francheville.

*Chantal Finard - Chargée de communication
de l'Association Départementale de Charleville-Mézières*

Loiret – Gien

Notre doyen est décédé. M. Hubert DUSOULIER, né à OUSSON sur LOIRE le 7 février 1918 nous a quittés le 23 septembre dernier.

Nous l'avions honoré le 18 septembre lors d'une visite à l'EHPAD de CHATEAU-LANDON.

À cette occasion, nous lui avons décerné la médaille d'honneur du Mérite Fédéral.

Ce jour-là, le Colonel, chef de corps du 40e Régiment d'Artillerie de SUIPPES avait fait le déplacement afin d'honorer le plus ancien des descendants de son régiment.

La médaille lui a été remise par M. Eirik JOLY, président départemental des ACPG-CATM TOE et OPEX du LOIRET.

Outre sa famille, étaient également présents des porte-drapeaux et ses amis des ACPG de OUSSON sur LOIRE et des environs.

Ses obsèques, remplies de dignité, ont eu lieu dans son village natal, en présence de 9 porte-drapeaux de l'arrondissement de GIEN. Hubert, repose en paix.

CAMPAGNE D'ALSACE

(Novembre 1944 – Janvier 1945)

De la libération de Strasbourg aux durs combats pour libérer Colmar

La libération de Strasbourg qui s'est déroulée le 23 novembre 1944 dans le cadre de la campagne d'Alsace (novembre 1944 – mars 1945), a eu un impact considérable pour les populations, pour les alliés en servant la progression vers la Sarre et le Palatinat, tout en donnant la clef de l'Allemagne du sud qui doit être occupée par les Américains selon l'accord de Moscou signé un an plus tôt.

Le 15^e corps américain auquel appartient la 2^e DB s'est heurté dans le massif vosgien à deux lignes de défense allemandes constituées de 50 000 alsaciens mis au travail forcé. Mais la 2^e DB a réussi à prendre Badonviller et à ouvrir une brèche dans le dispositif d'arrêt allemand, grâce au groupement Massu qui a trouvé une piste forestière au Dabo, coupée par un abattis, ni battue par des feux, ni minée. Il la déballe facilement et la 2^e DB en l'empruntant, surprend l'ennemi sur ses arrières en débouchant sur la plaine d'Alsace. Le général Leclerc peut se lancer vers Strasbourg en donnant des ordres sans ambiguïtés à ses hommes : déborder systématiquement toute résistance sans se faire fixer, pousser de l'avant sans souci d'alignement ou de liaison avec l'arrière et trouver le « trou ». Il a reçu le soutien de milliers de FFI organisés à son arrivée en Alsace pour pallier son manque d'infanterie.

Dans la nuit du 22 au 23 novembre, la 2^e DB reçoit l'ordre de prendre Strasbourg à la place du 6^e Corps d'Armée américain, s'il n'est pas prêt. Le général Leclerc donne ses ordres pour la charge de la division : « Objectif : Strasbourg-pont de Kehl ... Ne pas s'attarder, mais charger au maximum... Contourner les résistances et éventuellement ne pas hésiter à modifier légèrement les axes prescrits... Ne pas assurer la garde des prisonniers mais les désarmer... Arrêter les personnalités importantes... ». A 7H le 23 novembre, la 2^e DB charge sur Strasbourg en cinq colonnes guidées par les FFI alsaciens. Vers 9 h, les faubourgs et la ceinture ouest des forts Foch-Pétain-Kléber sont atteints. Ils sont bien défendus et renforcés par des fossés antichars et des tranchées que la population strasbourgeoise a dû creuser. Ils stoppent la progression des colonnes. Mais guidée par des FFI, la colonne commandée par le Lieutenant-Colonel Rouvillois venant par le Nord le long du canal martin du Rhin perce la ligne de défense et entre dans Strasbourg en transmettant ce message « Tissu est dans iode » qui informe le général Leclerc que la 2^e DB est dans Strasbourg et qu'il fonce vers le pont de Kehl où se sont déroulés de furieux combats. Les autres colonnes modifient leur axe de progression pour se rabattre sur son itinéraire.



SURPRISE TOTALE

La surprise est totale. Les tramways, bondés de voyageurs, circulent normalement. Les Allemands vaquent à leurs affaires quand les chars passent dans les rues. Le gauleiter Wagner a juste le temps de s'enfuir de l'autre côté du Rhin. Mais 15 000 civils allemands sont faits prisonniers. Le chef d'état-major du général Vaterrodt, commandant la place de Strasbourg, est capturé à cheval, surpris lors de sa promenade matinale quotidienne, par un peloton de cinq Sherman. La Kommandantur et une partie de l'état-major du général Vaterrodt sont capturées au palais du Rhin. Le général réussit à se retrancher avec 600 hommes dans le fort Ney au nord de Strasbourg, mais capitulera deux jours plus tard.

À 14 h 20, le drapeau français flotte sur la cathédrale, le général Leclerc et ses hommes de la 2^e DB viennent de réaliser le serment qu'ils ont prêté à Koufra, en mars 1941 « Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg ». Mais les combats ne sont pas terminés, car durant plusieurs jours, la 2^e DB et les FFI ont nettoyé les poches de résistance : Le quartier de l'Esplanade où se trouvent les casernes est un des plus difficiles à réduire avec celui du port. Dans la nuit du 27 au 28 novembre les derniers Allemands se replient de l'autre côté du Rhin et font sauter les ponts de Kehl. Strasbourg est libérée, mais pas sauvée, la ville restant exposée aux tirs d'artillerie jusqu'en mai 1945 et la fin de l'opération « Nordwind » (vent du nord). Cette région ne sera finalement entièrement libérée par l'opération Undertone que le 20 mars 1945.

2 MOIS DE COMBATS AUTOUR DE COLMAR

Pendant ce temps-là, la 1^{re} Armée, venant de Belfort, atteint le Rhin à Bâle, après avoir libéré Mulhouse le 18 et va s'atteler à réduire la poche semi-circulaire (65 km de long et 50 km de large) de Colmar encore occupée par les Allemands. Il faudra pourtant encore deux mois et demi de combats d'une rare âpreté pour qu'elle vienne à bout de la résistance allemande, après trois tentatives, pour plusieurs raisons : Tout d'abord des difficultés logistiques croissantes que connurent les Alliés après leur déferlement sur la France qui les éloignait de plus en plus des côtes et de leurs ports de ravitaillement. Ensuite, parce que l'Alsace, qui avait été annexée par l'Allemagne quatre ans plus tôt, fut défendue plus ardemment que d'autres régions par des Allemands choisis pour leur endoctrinement total au nazisme.

La première s'est déroulée entre le 5 et le 24 décembre 1944, dans des conditions extrêmement difficiles liées

à l'hiver particulièrement rigoureux cette année-là, à tel point que de Lattre parlait d'Alsace « Sibérienne » dans ses mémoires, et au terrain qui n'offrait pratiquement aucune couverture naturelle aux Alliés. Elle doit se contenter de progresser sur les flancs de la poche et de libérer Thann au sud (10 décembre) et Sélestat au nord. Le 12 décembre, le général de Lattre doit finalement se rabattre sur un plan plus modeste, consistant à agir en direction de Colmar et de Cernay à partir des crêtes des Vosges, puis, en cas de succès, de progresser jusqu'à l'Ill, avant de pousser jusqu'au Rhin. Cependant, le manque de munitions conjugué à la résistance allemande, ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés. La progression s'est arrêtée le 18 décembre, à 8 km de Colmar, alors que des pertes considérables ont été enregistrées. Face à une résistance allemande dont l'énergie paraît décuplée par les succès initialement remportés dans les Ardennes où ils sont passés à l'offensive le 16 décembre, le général de Lattre a été contraint d'interrompre l'offensive le 24 décembre.

REPRISE DES OPERATIONS

Ce n'est toutefois qu'à la mi-janvier, sous l'effet de l'offensive soviétique, que la pression allemande se relâche et que le général de Lattre peut de nouveau envisager de reprendre les opérations dans le secteur de Colmar, en lançant la seconde bataille de Colmar (20 janvier – 9 février 1945). Son plan consiste de nouveau à prendre les défenses allemandes en tenaille en remontant par la vallée de l'Ill au sud et en débouchant des hauteurs situées au nord de Colmar. L'offensive débute le 20 janvier dans des conditions météorologiques extrêmes. La neige réduit la visibilité et interdit aux chars d'appuyer l'infanterie. La température descendant bientôt à -20°, les chars et l'artillerie deviennent inopérants, les munitions et le ravitaillement n'arrivent plus. Une tête de pont sur l'Ill est créée à partir du 22 janvier, mais dans cette zone coupée de cours d'eau et truffée de mines, la progression des groupements tactiques de la 2e et de la 5e DB est extrêmement difficile. Durant cette période, les Français ont dû se battre dans les cités minières du bassin potassique, au milieu de terrils, de puits de mines et d'usines piégées qui offraient une bonne protection aux occupants allemands. Le canal de Colmar n'est atteint que le 28 janvier. Devant les difficultés rencontrées, de Lattre a demandé des renforts et obtenu, le 25 janvier, le rattachement du 21e corps d'armée américain. C'est la première fois qu'une unité américaine de ce niveau est placée sous les ordres du chef de la 1re Armée.

Cette marque de confiance de la part des Américains contribue à relever le moral des combattants et permet de relancer l'action contre la partie nord de la poche où les lignes allemandes sont percées par le 21e corps qui arrive aux abords de la ville. Au sud, la 1re Armée ne parvient pas à percer les défenses du secteur de Cernay. Elle est alors contrainte de déplacer son axe d'effort vers Ensisheim. La manœuvre d'encercllement piétinant, de Lattre décide d'accorder la priorité à la libération de Colmar. Menés avec le souci de limiter les destructions, les combats aboutissent à la libération de la ville le 2 février. Les blindés français du



Première Armée Française

HABITANTS DE COLMAR

Après quatre ans et demi d'oppression et de souffrances, quatre ans et demi d'une séparation si cruelle à nos cœurs, votre Cité retrouve la Mère Patrie et le Drapeau Tricolore.

Fraternellement unis, les Français de la 5^{ème} Division Blindée et les fantassins des Divisions Américaines ont pénétré aujourd'hui 2 Février dans la ville de COLMAR, à laquelle notre manœuvre a voulu épargner les destructions de la bataille.

Désarmé, l'Allemand bat en retraite.

Désormais, toute menace écartée, sous la protection de nos troupes, vous êtes rendus à la liberté et à la vie française.

Au nom du Général de GAULLE, Chef du Gouvernement, Chef Suprême des Armées et Libérateur de la France, je salue la population de COLMAR, les vivants, présents ou absents, et les morts.

P. C., le 2 Février 1945

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE DE LATTRE DE TASSIGNY
Commandant en chef la Première Armée Française

J. DE LATTRE

général Schlessier pénètrent les premiers dans Colmar, où l'ennemi oppose encore une vive résistance. Ebahis, les Colmariens sortent de chez eux, oubliant les combats pour accueillir avec liesse les libérateurs. Le 3 février, les bataillons de choc et les parachutistes du 1er régiment de chasseurs parachutistes sécurisent la ville. Le 8 février, les libérateurs font leur entrée solennelle dans la ville lors d'une grande prise d'armes place Rapp.

Les combats pour la poche et la ville de Colmar ont été extrêmement durs. Ils ont coûté 4 800 tués et 18 000 blessés, disparus et prisonniers à la 1re Armée. En dépit des difficultés rencontrées, cette campagne a permis aux Français de continuer à s'affirmer vis-à-vis de leurs alliés en libérant eux-mêmes la dernière fraction importante du territoire national qui était encore occupée par les Allemands. L'élimination de la poche de Colmar permit au 6^e groupe d'armées U.S. de se concentrer sur son assaut pour franchir la ligne Siefried et envahir l'Allemagne, une opération qui débuta en mars 1945.

Paul Philippart

LA CATHÉDRALE DE PARIS

témoin de son temps réouvre pour la fête des lumières.

La reconstruction de la cathédrale de Paris partiellement détruite par un incendie le 15 avril 2019, est entrée dans sa dernière ligne droite. La réouverture officielle est prévue le 7 décembre en présence du président de la République et Mgr Ulrich archevêque de la Cathédrale et l'inauguration le 8 décembre lors de la fête des lumières : « Quand on voit le chemin parcouru, nous ne pouvons qu'être émerveillés par tout le travail accompli sous la responsabilité de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EPRNDP). La cathédrale ne ressemblera pas à celle que nous avons quittée tant la lumière de la pierre et la beauté des peintures nous redonnera quelque chose de nouveau par rapport à ce que nous avions connu » souligne Mgr Olivier Ribadeau Dumas, recteur archiprêtre.



Un chantier hors normes touche à sa fin en plein cœur de Paris « dans les temps » selon Philippe Joste qui avait succédé au général Georgelin à la tête de l'établissement public. Il a mobilisé 250 entreprises et des centaines d'artisans de toute la France depuis la sécurisation de l'édifice et le déblaiement de tonnes de gravats jusqu'à cette minutieuse restauration de la cathédrale à l'identique – dont la flèche de Viollet-le-Duc et les deux bras du transept, les charpentes qui dataient du XIIe et du XIIIe siècle – dans ses matériaux d'origine : le bois de chêne massif pour la charpente et le plomb pour la couverture et les ornements. « Restituer au plus près la charpente de la Flèche, des deux bras du transept et celles de la nef et du chœur – avec l'emploi, pour ces dernières, d'une taille manuelle, à la hache – était un pari technique » reconnaît-il. La pose des toitures a été réalisée pour la nef et le chœur, pose de la flèche et du transept, et des huit cloches de la tour Nord, qui avaient été déposées pour les nettoyer après l'incendie, ces derniers mois. Un nouveau système de protection incendie inclut

un système de brumisation dans les charpentes, inédit en France pour une cathédrale. Un nouveau mobilier liturgique en bronze brun, fabriqué dans une fonderie de la Drôme a été installé en Novembre, avec quelque 1500 chaises en chêne massif. Restera à installer des vitraux contemporains dans six chapelles du bas-côté sud de la nef, côté Seine, pour remplacer à l'horizon 2026 ceux datant du XIXe siècle, créés par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc



DES PERIODES DIFFICILES

Durant ses 861 ans d'existence, la cathédrale a connu des temps difficiles comme cet incendie. La période révolutionnaire a été terrible car Notre Dame, par le décret du 2 novembre 1789 nationalisant les biens du Clergé, est devenue propriété de l'Etat, transformée en temple de la Raison par la commune de Paris afin d'y pratiquer le culte de l'Etre suprême, puis en magasin pour recevoir 1 500 tonnes de vin destinés aux armées. Lorsque l'abbé Grégoire et la société Catholique de Notre-Dame ont récupéré les 23 clefs de la cathédrale, elle est alors dans un triste état, plus de vitres aux fenêtres, les autels détruits, quelques planches pour fermer les portes. Il y a célébré la première messe pour la fête de l'Assomption le 15 août 1795. La Révolution de juillet 1830 dénommée les «Trois glorieuses » a vu le saccage de la cathédrale et du palais de l'archevêché de Paris qui la jouxte, ainsi que lors des émeutes de Saint-Germain-l'Auxerrois en février 1831. Enfin la grande crue de la Seine en janvier 1910 est arrivée jusqu'au parvis.

Étroitement liée à l'Histoire de France et de Paris, la cathédrale a surtout accueilli depuis sa construction des événements marquants où étaient présentes les plus éminentes personnalités politiques. Eglise paroissiale royale au Moyen Age, Saint-Louis y a déposé, en 1239, la Sainte Couronne du Christ en attendant l'achèvement de la



construction de la Sainte Chapelle. L'ouverture du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc s'y est déroulé en 1447, ainsi que l'abjuration par Turenne de sa foi protestante en 1668, l'Oraison funèbre du Grand Condé le 2 mars 1687 par Bossuet, le sacre de Napoléon 1er en 1804, les baptêmes d'Henri d'Artois le duc de Bordeaux en 1821, du prince impérial Louis Napoléon Bonaparte le 14 Juin 1856. Elle a accueilli en 1302 les premiers Etats généraux du royaume de France ouvert par Philippe Le Bel, un Veni Creator le 4 mai 1789 marquant l'ouverture des Etats Généraux par Louis XVI.

MARIAGES, FUNERAILLES, TE DEUM

Plusieurs mariages y ont été célébrés : Marie Stuart Reine d'Ecosse avec le dauphin François (fils de Henri II, futur François II), d'Elisabeth de France avec Philippe II roi d'Espagne (par procuration) le 24 Avril 1558, de Marguerite de Valois et Henri de Navarre (futur Henri IV) six jours avec le massacre de la Sainte Barthelemy, de Napoléon III le 30 janvier 1853. Ainsi que des funérailles de François de Guise en 1563 après son assassinat au siège d'Orléans, du marquis de Morès tué par des rebelles en Tunisie le 19 juillet 1896, de plusieurs présidents de la République (Adolphe Thiers, Sadi Carnot, Paul

Doumer, Raymond Poincaré), des maréchaux Foch (1929), Leclerc (1947), de Lattre de Tassigny (1952), Juin (1967), mais aussi de Maurice Barrès (1923), Jean Baptiste Charcot (1936), Paul Claudel (1955) avec des cérémonies d'hommage aux présidents Charles de Gaulle (1970), Georges Pompidou (1974) et François Mitterrand (1996).

Sous ces voûtes ont été célébrés des Te Deum, en 1447 pour la reprise de Paris par Charles VII, le 22 Mars 1594 lorsque Henri IV célèbre la reconquête de la capitale après cinq ans de soulèvement de la Sainte Ligue, en 1660 à l'occasion du mariage de Louis XIV, le 17 Novembre 1918 pour la victoire de la Première Guerre mondiale, en 1944 pour la libération de Paris après 4 ans d'occupation où le magnificat chanté en présence du Général de Gaulle et du Général Leclerc a été perturbé par des tirs, le 9 Mai 1945 pour la victoire en présence des ambassadeurs des USA, d'URSS et de Grande Bretagne. Enfin, elle a reçu la visite des papes Jean Paul II (1980 et 1997) et Benoit XVI (2008). Ainsi, la cathédrale de Paris a été un témoin de notre temps.



P.P.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de Mme Catherine Jaonen (Rassemblement National – Vaucluse) concernant la situation des sous-officiers en retraite

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 16/04/2024 – Page 3014.

Concernant tout d'abord, le décret n° 2010-473 du 10 mai 2010 relatif à la détermination des indices des pensions et accessoires de pensions alloués aux invalides, aux conjoints survivants et aux orphelins au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG), celui-ci est venu corriger un décalage défavorable à plusieurs grades de sous-officiers de l'armée de terre, de l'air et de la gendarmerie en les alignant sur les grades homologues de la marine. Ce décret s'applique aux pensions concédées à compter du 13 mai 2010 ainsi qu'aux demandes relatives aux pensions non définitives (renouvellement des pensions temporaires, concessions de pensions accordées après stabilisation de l'infirmité, concessions de pensions pour aggravation d'infirmité ou pour infirmité nouvelle). En raison du principe de non-rétroactivité des actes réglementaires, les dispositions du décret ne s'appliquent pas aux pensions antérieurement concédées. Par décision du 3 août 2011, le Conseil d'État a rejeté la requête en annulation pour excès de pouvoir contre le décret, formulée par plusieurs associations de militaires en retraite et d'anciens combattants. Le Conseil d'État a estimé qu'en l'absence de disposition législative particulière, « l'article 2 du décret attaqué ne méconnaît pas le principe d'égalité de traitement entre les pensionnés dont la pension a été concédée avant l'entrée en vigueur de ce décret et ceux dont la pension a été concédée après celle-ci, lesquels ne sont pas placés dans la même situation ». Concernant ensuite la demi-part fiscale, par dérogation aux principes et finalités du quotient familial qui a pour objet d'apprécier les capacités contributives d'un foyer fiscal, et en vertu de l'article 195 du code général des impôts, les titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du CPMIVG, ainsi que leurs conjoints survivants peuvent bénéficier de la demi-part fiscale supplémentaire. Depuis le 1er janvier 2016, l'âge requis pour bénéficier de la demi-part fiscale a été abaissé à 74 ans. Au 1er janvier 2023, ce bénéfice a été étendu au conjoint survivant âgé de plus de 74 ans d'un titulaire de la carte du combattant, sans condition d'âge de décès du conjoint ancien combattant. Il n'est pas envisagé de faire évoluer ce dispositif. Concernant la question des chèques-vacances, en dépit de leur suppression pour les retraités militaires, ceux-ci demeurent ressortissants de l'action sociale des armées et peuvent à ce titre bénéficier de prestations sociales communautaires et culturelles comme des activités de cohésion ou encore de tarifs adaptés à leur situation financière pour l'accès aux centres de vacances de l'Institution de gestion sociale des armées. La circulaire du 2 août 2023 relative aux chèques-vacances fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'État par six organisations syndicales. S'agissant enfin de la protection complémentaire, les dispositions de l'article 7 du décret n° 2023-605 du 15 juillet 2023 relatif à la protection sociale complémentaire des militaires, des anciens militaires et de leurs ayants droit en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident imposent une obligation de publicité et de mise en concurrence. Dès lors, les mutuelles historiques comme les autres mutuelles, institutions de prévoyance et entreprises d'assurance ont eu la possibilité de candidater dans le cadre du marché public publié par le ministère des armées le 1er décembre 2023. Cette protection sociale complémentaire a pour vocation première d'améliorer les conditions de suivi médical des militaires actifs. L'ouverture aux

militaires retraités ayant repris une activité étant susceptible d'affecter l'équilibre économique du dispositif, toute évolution ne pourrait en tout état de cause intervenir qu'au terme d'un bilan d'exécution de son fonctionnement.

Question de M. Christophe Bentz (Rassemblement National – Haute-Marne) concernant le refus des chèques-service des anciens combattants par les commerces.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/05/2024 – Page 3620.

Les chèques de service ont pour objectif d'apporter une aide financière sous délai restreint à une situation exceptionnelle, principalement dans les domaines de l'alimentation et de l'énergie. Ils constituent une solution adaptée aux besoins des ressortissants lorsque l'échéance de la réunion de la commission solidarité du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre, qui octroie des aides financières ponctuelles par virement bancaire, est trop éloignée. À la suite d'un appel d'offres, une convention a été signée par l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) avec la société UP COOP, ayant la charge d'éditer et d'envoyer les chèques sollicités par les services départementaux, et qui travaille avec un réseau de commerçants identifiés. En 2023, le service départemental de l'ONACVG de la Haute-Marne a alloué 12 800 € d'aides sous forme de chèques de service. Depuis le changement de plusieurs enseignes, il s'est avéré que les commerces n'acceptent plus ce mode de paiement. Cette information a été relayée au prestataire afin qu'il en évalue les raisons. Pour pallier cette difficulté, le service départemental de l'ONACVG de la Haute-Marne a décidé de commander des chèques valables sur l'ensemble du territoire, afin que les bénéficiaires puissent se rendre dans les commerces des départements limitrophes. Un travail partenarial avec les différents centres communaux d'action sociale est en cours pour initier une coopération renforcée et permettre aux ressortissants en grande difficulté de subvenir à leurs besoins entre les échéances des réunions de la commission solidarité.

Question de M. Charles Sitzenstuhl (Renaissance – Bas-Rhin) concernant l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/05/2024 – Page 3620.

L'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle par le III^{ème} Reich a comporté notamment l'incorporation forcée de jeunes Français dans l'armée allemande. La secrétaire d'État auprès du ministre des armées mesure pleinement l'étendue du drame vécu par ces militaires et leurs familles au cours de la Seconde Guerre mondiale et souhaite rappeler que la France a reconnu leur situation. Plusieurs textes ont été adoptés pour permettre à ces jeunes Alsaciens et Mosellans de bénéficier des droits accordés aux combattants de l'armée française, que ce soit en matière de pensions d'invalidité (ordonnance du 10 mars 1945), de droit à la mention « Mort pour la France » (loi du 22 août 1950) et aux avantages dérivés, d'indemnités (arrêté du 10 mai 1954) ou d'attribution de la carte du combattant (arrêté du 4 mars 1958). Depuis mars 2020, une « base des Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande », recensant près de 31 000 de ces soldats, titulaires ou non de la mention « Mort pour la France », figure sur le portail Internet « Mémoire des Hommes » du ministère en reconnaissance à leur histoire. Le ministère des armées a également soutenu la création et la rénovation

du mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck (Bas-Rhin), inauguré en 2005 et rénové en 2017. Il participe régulièrement au financement de sa programmation scientifique et culturelle. Ce mémorial est un membre actif du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains piloté par la direction de la mémoire, de la culture et des archives du ministère. Un monument en hommage aux morts et disparus alsaciens et mosellans de la Seconde Guerre mondiale devrait être inauguré en 2025. Installé en contrebas du mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck, il consistera en un bâtiment d'environ 240 m² dont la scénographie intérieure s'appuiera sur un dispositif numérique. Il s'articulera autour de deux axes majeurs : une dimension commémorative où les noms défilent sous forme de projections murales dédiées à chaque groupe de victimes, ainsi qu'une dimension didactique où plusieurs bornes multimédia individuelles donneront accès à la base de données ainsi qu'à des parcours individuels. Le ministère des armées a été sollicité par la région Grand Est et soutiendra ce projet grâce à un accompagnement financier, dans le cadre d'un projet partenarial avec le territoire. S'agissant de la situation des orphelins des « Malgré-nous », il est précisé que ces derniers ont pu prétendre à un droit à réparation conformément aux dispositions de l'article L. 142-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), tout comme ceux des Alsaciens et Mosellans réfractaires à l'incorporation forcée dans l'armée allemande en application de l'article L. 143-1 du CPMIVG. Il convient d'ajouter que tous les orphelins de guerre, dont font partie les orphelins des « Malgré-nous », quel que soit leur âge, sont ressortissants de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) et peuvent bénéficier, à ce titre, de l'assistance de cet établissement public, dispensée notamment sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. La loi de finances pour 2024 a ainsi prévu, à l'initiative du Gouvernement, une augmentation de 4 millions d'euros des crédits d'aide sociale de l'ONACVG, au profit des pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs.

Question de Mme Edwige Diaz (Rassemblement National – Gironde) concernant la reconnaissance de la Nation aux blessés de guerre en service commandé.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 14/05/2024 – Page 3813.

La carte du combattant et le titre de reconnaissance de la Nation (TRN) sont deux dispositifs de reconnaissance liés à la participation à une opération de guerre ou à une opération extérieure. Au cours de ces opérations, sans que ne puisse leur être opposée une condition de durée de séjour, les militaires des forces armées françaises ainsi que les personnes civiles qui ont été évacués pour blessure reçue ou maladie contractée en service alors qu'ils appartenaient à une unité combattante ou qui ont reçu une blessure de guerre sont reconnus comme combattants. À ce titre, ils peuvent prétendre à la carte du combattant et au TRN et ainsi bénéficier du privilège d'avoir leur cercueil recouvert du drapeau tricolore lors de leurs obsèques. Par ailleurs, la qualité de blessé de guerre peut être, à titre très exceptionnel et motivé, reconnue à des blessés au cours d'opérations non qualifiées de guerre ou d'opération extérieure. Pour autant, cette seule reconnaissance ne leur ouvre pas l'attribution de la carte du combattant ou du TRN qui restent intrinsèquement liés aux opérations de guerre ou extérieures. Si la notion de service commandé reste particulièrement large car elle intègre notamment les phases d'entraînement, le statut de combattant et le TRN sont eux, attribués en prenant en compte le caractère particulier des opérations auxquelles les bénéficiaires de ces dispositifs participent. Ainsi, attentif à la cohérence des dispositifs portés par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, le Gouvernement n'entend pas aujourd'hui étendre le bénéfice de la carte du combattant ou du TRN à des militaires blessés en dehors des opérations spécifiquement qualifiées de guerre ou d'opérations extérieures. La prise en charge des blessés, qu'ils soient

de guerre ou en service, demeure une priorité gouvernementale et le nouveau plan Blessés lancé en mai 2023 prévoit de nombreuses mesures pour améliorer encore leur prise en charge et leur accompagnement.

Question de Mme Florence Goulet (Rassemblement National – Meuse) concernant l'indemnisation de tous les pupilles de la Nation.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 28/05/2024 – Page 4253.

La France reconnaît solennellement et également le sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui ont donné leur vie pour elle. Le dispositif prévu pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre, mis en place à partir de 1916 et codifié dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), est fondé sur l'expression de la solidarité de la Nation à l'égard des enfants dont les parents sont morts pour la France, qu'ils soient morts en combattant pour elle ou victimes civiles des combats, des bombardements ou des exécutions d'otages. Cette solidarité est concrète : l'adoption par la Nation oblige la puissance publique avec une prise en charge et un accompagnement pendant la minorité et les études. En 2023, l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) a réalisé 7 987 interventions pour des pupilles de moins de 21 ans ou en études, mobilisant plus de 5,1 millions d'euros. Une priorité est donnée à l'accompagnement des pupilles mineurs dont le nombre a sensiblement augmenté depuis 2015, passant de 200 à plus de 1 000 pupilles de moins de 21 ans. Tous les orphelins de guerre et pupilles de la Nation demeurent néanmoins ressortissants de l'ONACVG et peuvent bénéficier de l'assistance de cet établissement public, dispensée sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. En 2023, l'ONACVG a agréé 1 636 dossiers de demande d'aide financière de pupilles majeurs, pour un montant de plus d'un million d'euros. Le Gouvernement entend continuer à inscrire son action dans la voie de la solidarité. Ainsi, à son initiative, la loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation de 4 millions d'euros des crédits d'aide sociale de l'ONACVG, au profit des pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs. S'agissant de l'indemnisation mise en place par les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, celle-ci est plus particulièrement destinée aux victimes de la barbarie nazie. Cette dernière renvoie à une douleur tout à fait spécifique. En effet, c'est fondamentalement le caractère insoutenable d'extrême barbarie propre à ces disparitions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre États, ainsi que la complicité du régime de l'État français installé à Vichy, comme l'a rappelé le Président de la République, Jacques Chirac, qui sont à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans les circonstances définies aux articles L. 342-3 et L. 343-5 du CPMIVG. Ce dispositif, qui traduit une certaine responsabilité de l'État français, doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie, à travers leurs enfants mineurs au moment des faits. Le maintien de cette spécificité a donc été décidé pour ne pas porter atteinte à la cohérence de ces décrets. Quant à l'indemnisation prévue par le décret n° 2022-393 du 18 mars 2022, en application de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les Harkis, elle consacre le droit à réparation des préjudices subis par les Harkis et leurs familles, du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil en France, après l'indépendance de l'Algérie. Elle est sans lien avec la question des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre.

MEMOIRE DE CATM

JEAN VIALARON

Jean VIALARON, tourneur-cultivateur né le 11 octobre 1935 à Saint-Pal-de-Charançon (Haute-Loire), est incorporé en mai 1956 à Tunis, au 62^{ème} régiment d'artillerie, en tant qu'appelé du contingent.

Après ses classes, il est envoyé, avec le grade de caporal, dans le sud tunisien où est stationné le 32^{ème} régiment d'infanterie. Il fait là son véritable apprentissage militaire sur le terrain, tout près de la frontière algérienne.

C'est à l'automne 1956 qu'il prend la direction de l'Algérie. Il est muté à Lacroix, puis à Roumel-Souk, au 32^{ème} régiment d'infanterie, vivant au quotidien le danger des attaques des combattants fellaghas, illustré par l'embuscade du 1er novembre 1956, dans laquelle cinq de ses camarades trouvèrent la mort et trois furent portés disparus.

Après un bref retour en Tunisie, à Bizerte, Jean Vialaron retrouve l'Algérie en juillet 1957 en rejoignant à la 12^{ème} compagnie, 3^{ème} section du 23^{ème} régiment d'infanterie au bordj de Sakiet-Sidi-Youssef. C'est là qu'il va connaître l'épreuve qui marquera sa vie à tout jamais.

Le 11 janvier 1958 au petit matin, au sein d'un peloton de 43 hommes, il quitte le fort pour une patrouille destinée à intercepter les passeurs du FLN. Sous les ordres du lieutenant Goddet, le groupe du caporal Vialaron ferme la marche. Deux maquisards sont aperçus et les militaires français les poursuivent. Resté à l'arrière en protection, le groupe de Jean VIALARON tombe dans une embuscade. Quinze de ses camarades périssent sous les balles. Jean-Eugène Vialaron est fait prisonnier, comme trois autres de ses collègues, mais il est emmené seul.

Commence alors une longue période d'angoisse. Attaché et craignant à chaque instant pour sa vie, il est, durant cinq jours, déplacé par les combattants fellaghas. Le 16 janvier,

il est finalement emmené dans un gourbi où, à sa surprise et à son réconfort, il retrouve ses trois compagnons, Henri Rélé, Jean Jacob et Vincent Moralès, eux-aussi prisonniers. Réunis, les prisonniers ont meilleur moral.

La capture de ces hommes fait grand bruit. La presse française donne une large place à l'évènement et Paris Match publie, en exclusivité, des photos des captifs.

La Croix rouge obtient l'autorisation de rendre visite aux détenus. Les parents du caporal Vialaron interviennent notamment auprès du gouvernement, du président de la république René Coty et du général de Gaulle (voir documents joints).

Au grè des mouvements de troupes françaises, les prisonniers sont déplacés et endurent l'absence d'eau et de nourriture. Ils perdent progressivement la notion du temps. Au bout de huit mois environ et dans le but de montrer que les prisonniers sont bien traités, Jean Vialaron subit une opération de l'appendicite. Amaïgri, il retrouve ses compagnons de captivité quelques jours après l'intervention.

Finalement échangés contre une dizaine de combattants fellaghas, les soldats du 23^{ème} RI sont conduits à Tunis où est organisée, le 19 octobre 1958, une conférence de presse en présence de représentants du FLN, de la Croix rouge et du croissant rouge, ainsi que de l'ambassadeur de France. Le caporal Jean Vialaron et ses compagnons quittent le sol et se posent à l'aérodrome militaire de Villacoublay, d'où ils seront immédiatement transférés vers l'hôpital du Val-de-Grâce.

Jean Vialaron est rendu à la vie civile en novembre 1958. Il a depuis reçu la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en AFN avec agrafe « Algérie-Tunisie »



BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 269

HORIZONTALEMENT

- 1 – Filet de pêche utilisé dans la journée
- 2 – Son utilisation peut être ornemental – Cap espagnol
- 3 – Charmer – Pronom personnel
- 4 – Pour faire un ossuaire il est conseillé d'en avoir plusieurs – Créateur de courts récits allégoriques
- 5 – Gaz rare qui font un tabac « s » - Prêtresse d'Héra
- 6 – Petits étuis – Très utilisé – Singe d'Amérique
- 7 – De bonne composition
- 8 – Dispense de timbrage – Ce château se mire dans l'Indre – Peuplade du Brésil
- 9 – Monsieur Christophe Caillet peut vous fournir toutes les indications sur son utilisation – Commune du Morbihan
- 10 – Elle a la tête plus grosse que son ventre – Roi italien qui est renversé

VERTICALEMENT

- A – Seuls avec leur peine
- B – Scandée – Arthur, en Alexandrie, ce gisant
- C – Agence spatiale – Faisant fi il le fit – Jeu d'origine chinoise
- D – Lésine – Jadis troupe de police nocturne
- E – Dans nos mémoires, nous pouvions les avoir ailleurs qu'au plancher
- F – Elle inspira Montherlant – Il est nécessaire de l'avoir pour obtenir des subsides de l'Etat
- G – IL fut le dernier à dire « Mieux vaut faire la tête que pas du tout » - Démonstratif
- H – La "7" eut son heure de gloire – Agit en référence – Fait parti des anciens
- I – Proféré après coup – De ce point de vue
- J – Transfert de propriété – Il y en a de remarquables.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME SEPTEMBRE (268)

HORIZONTALEMENT

- 1) REMARIES
- 2) ELIMES – SKI
- 3) SENEGAL – OC
- 4) PIEU – IN
- 5) IS – BADGES
- 6) CLE – AI
- 7) ETAI – DEUX
- 8) ABYSSES
- 9) RAISON
- 10) ARN – YEU – NO

VERTICALEMENT

- A) RESPIRE – RA
- B) ELEIS – STAR
- C) MINE – CA – IN
- D) AMEUBLIAS
- E) REG – AE – BOY
- F) ISA – DYNE
- G) LIGUES
- H) SS – NE – USE
- I) KO – SAXE
- J) NICE – STO

NOTE de LECTURE



Diên Biên Phu. Les leçons d'une défaite

Pierre Servent

Le long chemin de croix du corps expéditionnaire français, de Diên Biên Phu à son départ d'Indochine. 7 mai 1954. Chute de Diên Biên Phu. La victoire spectaculaire du Viêt Minh après cinquante-six jours de combats scelle le départ de la France, présente depuis plus d'un siècle dans cette partie du monde. Soixante-dix plus tard, Pierre Servent n'exhume pas cette bataille indochinoise à seule fin de sacrifier au rituel classique des anniversaires, mais se penche sur les enseignements qu'elle a encore à nous livrer, y compris pour aujourd'hui. Malgré les ingrédients singuliers, propres à ce conflit indochinois, l'auteur y détecte le même « mal français », déjà identifié dans les guerres nationales...

Si Diên Biên Phu n'entraîne pas la fin immédiate des combats – le dernier soldat français ne quitta le sol indochinois que le 14 septembre 1956 –, elle fut une bataille hautement symbolique dont Pierre Servent fait revivre au lecteur toute l'intensité, avant de raconter les derniers mois de la France en Indochine.

Date de parution : 28/03/2024

Editeur : Perrin

Nombre de pages : 400

Prix FNAC : 23 €

Le PG CATM

73^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
NOVEMBRE 2024 - N° 1062
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : H. CHAZEAU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : fncpg@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



M > 3XL

2 Pulls

Col zippé

32[€]_{,25}

au lieu de ~~129~~€
+2€ de FRAIS DE PORT



70% acrylique, 30% laine. Finitions bords-côtes col, base et poignets. 2 en coloris assortis : gris et bleu.



RCS Paris B 410 714 885

Fashion
L'HOMME
MODERNE

RECEVEZ VOS 2 PULLS AVEC LE CODE PRIVILÈGE **V2830**

0 892 680 165

Service 0.40 €/min
+ prix appel

Par téléphone 7j/7 de 8h à 20h

lhomme moderne.fr/pulls324

Indiquez le code **V2830** dans votre panier



À retourner sous enveloppe affranchie à : Fashion Co - L'Homme Moderne - BP 10884 - 27008 Evreux Cedex

V2830 - P4605

☐ **OUI**, je profite de votre offre de bienvenue et je reçois mon lot de 2 pulls col zippé (1lot par foyer) pour 32,25€ au lieu de ~~129~~€ + 2€ de frais de port.

Je choisis ☐ M (0263969) ☐ L (0263970) ☐ XL (0263971)
ma taille: ☐ 2XL (0263972) ☐ 3XL (0263973)

Ci-joint mon règlement total de 34,25€ seulement par :

☐ Chèque à l'ordre de FASHION CO - L'HOMME MODERNE
☐ Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N°: _____

Date de validité: _____ Cryptogramme au dos de ma carte: _____ (indispensable)



Cette offre ne m'engage à rien d'autre. Valable 1 mois pour la France métropolitaine et Monaco, dans la limite des stocks disponibles. Expédition sous 6 jours maximum.

Mme/M. : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour mieux vous servir : _____ Date de naissance : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Date : _____

Signature obligatoire :

FASHION CO
L'HOMME MODERNE

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à Fashion Co - L'Homme Moderne - Service clientèle - 94971 Créteil Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel actif de Reder SAS. Les 2 pulls sont de même taille et ne peuvent être vendus séparément, prix unitaire de chaque pull 64,50€.